



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2024

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Acquisition d’une voirie privée d’une emprise de 395m² à titre gratuit dans le cadre d’un permis d’urbanisme, Chaussée de Tongres à 4450 Lantin – Approbation du projet d’acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d’acte déposé par le Comité d’acquisition d’Immeuble dans le cadre de la cession d’un excédent de voirie.
3. - Modification du tracé de voirie – Acquisition d’une emprise de 13 m² en vue de l’élargissement du domaine public, Rue d’Anixhe à 4450 Juprelle – Approbation du projet d’acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d’acte déposé par le Comité d’acquisition d’Immeuble dans le cadre de la cession d’un excédent de voirie.
4. - Motion de soutien aux agriculteurs - Décision ;
Il est proposé aux membres du Conseil d’approuver la motion dont objet afin de soutenir les agriculteurs.
5. - Prestation de serment de la Présidente du CPAS en tant que membre du Collège communal ;
Suivant l’article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la Présidente du CPAS prête serment dans les mains de la Présidente du conseil communal en sa qualité de membre du Collège communal.
6. - Comité de concertation Commune/CPAS - Désignation des représentants de la commune ;
En plus du Bourgmestre (membre de plein droit), le conseil est amené à désigner 2 représentants au Comité de concertation. Pour ce faire, deux tours de scrutins à bulletins secrets seront nécessaires.
7. - Comité particulier de négociation syndicale et comité de concertation de base – Désignation de la délégation de l’autorité – Prise d’acte ;
S’agissant d’une compétence exclusive du Bourgmestre, le conseil prend acte de la délégation des représentants de l’autorité.
8. - Commission Partiaire Locale - Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur ;
En plus de la Présidente (Echevine de l’Instruction publique), le conseil est amené à désigner 5 représentants dont la répartition se fait de la manière suivante : 4 pour IC et 1 pour JD.
9. - A.S.B.L. « A.G.I.S.C.C.J » - Admission par le conseil communal des 21 membres effectifs - Décision ;
En application des statuts coordonnés de l’asbl, et plus particulièrement l’article 5, il appartient au conseil de désigner les membres effectifs de l’association qui seront amenés à siéger aux assemblées générales. La répartition se fait de la manière suivante :
 - a. IC : 15 sièges.
 - b. JD : 2 sièges.
 - c. Externes désignés sur proposition du Collège communal : 4 sièges.

10. -Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Fexhe-Slins à partir du 19 novembre 2024 – Ratification ;
Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 18/11 permet l'augmentation de cadre de 3 postes à 3.5 postes au 19/11.
11. -Enseignement - Adhésion aux programmes d'études élaborés par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces pour l'enseignement communal ;
En 2002, les directions des écoles avaient adopté le programme de la Communauté française mieux structuré et comprenant déjà la matière pour les classes maternelles contrairement à ce qui était proposé par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. Avec la mise en place du tronc commun et des formations obligatoires données par le CECP, le Conseil communal doit modifier la délibération du 19/12/2002 et adopter les programmes des études établis par le CECP pour l'enseignement communal.
12. -Budget du CPAS 2025 - Vote d'un douzième provisoire pour les mois de janvier et février – Décision ;
Il s'agit du vote d'un douzième provisoire pour le mois de janvier et de février dans l'attente du vote prochain du budget 2025.
13. -Subventions aux clubs et associations de la commune de Juprelle (moins de 2.500,00 €) ;
Il s'agit de l'octroi annuel des subsides aux différents clubs et associations.
14. -Subventions aux clubs et associations de la commune de Juprelle (entre 2.500,00 € et 25.000,00 €) ;
Il s'agit de l'octroi annuel des subsides aux différents clubs et associations.
15. -Budget communal 2025 - Vote d'un douzième provisoire – Décision ;
Il s'agit du vote d'un douzième provisoire dans l'attente du vote en janvier prochain du budget 2025.
16. -Procès-verbal de la séance précédente – Approbation ;

Huis clos